



Bulletin de don à renvoyer à :

FONDATION DU PATRIMOINE - Délégation Régionale Midi-Pyrénées
11 boulevard des Récollets – 6^{ème} étage zone B - 31078 TOULOUSE Cedex 4

Oui, je fais un don pour aider à la restauration et à la mise en valeur du mausolée Cabrol de Decazeville

Merci de libeller votre chèque à l'ordre de : « *Fondation du Patrimoine – mausolée Decazeville* »

Le reçu fiscal sera établi exclusivement à partir des informations indiquées sur le chèque (nom et adresse)

Mon don est de euros, et je bénéficie d'une économie d'impôt*.

* La Fondation du Patrimoine, créée par la loi du 2 juillet 1996, a été reconnue d'utilité publique par décret du 18 avril 1997. Le versement de votre don à cet organisme vous permet de bénéficier d'un reçu fiscal (sauf cas soulignés), que vous pourrez joindre à votre déclaration de revenus.

Pour les particuliers, votre don est déductible :

- soit de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable**
(exemple : un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt),
 - soit de l'impôt sur la fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50.000 € (limite atteinte lors d'un don de 66.666 €)**
(exemple : un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt).
- (** sauf particuliers ayant obtenu le label de la Fondation, pendant la durée de celui-ci).

Pour les entreprises, votre don est déductible de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires (exemple : un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt).

(sauf entreprise ayant travaillé sur le chantier de restauration, pour les travaux figurant dans la convention de souscription).

Je souhaite bénéficier d'une économie d'impôt au titre de :

l'impôt sur le revenu

l'impôt sur la fortune

l'impôt sur les sociétés

NOM ou SOCIETE :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Courriel :

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du Patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire. Toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre . En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez nous contacter.

Le maître d'ouvrage s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine, pour le cas où le projet de restauration n'aboutirait pas. La Fondation du Patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 3% du montant des dons reçus en paiement de l'impôt sur le revenu et de l'impôt sur les sociétés, et à 5% s'agissant des dons reçus en paiement de l'impôt sur la fortune.



La cité de Decazeville a vu le jour le 3 novembre 1834 lorsque l'ancien quartier de « La Salle », situé sur le village adjacent d'Aubin, fut érigé en commune. La présence de houille et de minerais a permis à ce territoire aveyronnais de devenir le berceau de la sidéro-métallurgie française avec ses implantations industrielles. En effet, Decazeville doit son nom à un homme politique célèbre, le Duc Decazes, qui a porté financièrement le projet d'installation d'une activité minière et sidéro-métallurgique sur ce site. Toutefois, l'exploitation et le développement de ce complexe industriel est également lié à l'investissement du précieux collaborateur du Duc Decazes, le polytechnicien François Gracchus Cabrol. Cet enfant du pays, né à Rodez le 17 février 1793, était très attaché à sa terre rouergate et a commandé auprès de l'architecte Garnaud et du sculpteur Gayrard, l'édification d'un mausolée pour lui et sa famille au sein du cimetière de Miramont. Ce mausolée Cabrol se compose de deux parties : une crypte qui sert de socle et une chapelle au décor sculpté qui s'élève au dessus ; deux statues représentant le Deuil ainsi que la Foi symbolisent l'entrée. L'entretien de cet édifice fut partagé jusqu'en 1952 entre la ville de Decazeville et un des héritiers. Au décès de ce dernier, un long travail de recherche généalogique a été entrepris par l'Association de Sauvegarde du Patrimoine Industriel du Bassin de Decazeville afin d'identifier l'ensemble des descendants de François Gracchus Cabrol, qui ont établi le 11 mars 2011 une reconnaissance de pleine propriété du mausolée au profit de la ville. Ce monument est actuellement en situation de péril et nécessite d'urgents et coûteux travaux de sauvegarde, de rénovation et de valorisation. Par cette souscription, vous pouvez apporter votre soutien à cette opération de conservation patrimoniale afin que la mémoire de François Gracchus Cabrol, un des acteurs du développement industriel du bassin minier et de la naissance de la cité de Decazeville, soit perpétuée.